

Il faut donc réfléchir à une législation qui prenne en compte les enjeux de santé publique et les enjeux environnementaux plutôt que de protéger les profits de l'agro-business qui n'engrangent de si formidables bénéfices que parce qu'on externalise les coûts de la dépollution et les dégâts sanitaires.

Voici donc dix propositions que je livre à votre réflexion et au débat

1°. Révision des Conditions d'Homologation et d'Autorisation  
Avec, entre autres, la co-signature et la co-responsabilité des ministres de la Santé, de l'Environnement et de l'Agriculture

2°. Taxation des phytotoxiques.  
Taxation autre que symbolique et dont une partie serait affecté aux frais de traitement

3°. Harmonisation des distances de pulvérisation en regard des points d'eau, des cours d'eau ( IGN ou non) avec prise en compte de TOUS les fossés.

4°. Création d'un observatoire des ventes des phytotoxiques par région et par BV bénéficiant d'un programme d'aide à la dépollution.

5°. Vérification et contrôle périodique obligatoire du matériel d'épandage des agriculteurs

6. Interdiction de vente des phytotoxiques en libre service dans les grandes surfaces.

7. Etiquetage plus lisible, plus rigoureux et interdiction de publicité grand public.

8. Promotion et incitation financière à l'utilisation des moyens alternatifs de désherbage.

9°. Conditions plus rigoureuse de retrait du marché des substances reconnues comme dangereuses et ce assorti d'enquête et d'éventuelles poursuites.

Pensez que l'atrazine, retiré du marché en novembre 2001, pouvait être utilisé légalement jusqu'en septembre 2003.

10°. Obligation d'un volet phytotoxiques dans les PRQA et dans l'indice ATMO de chaque région.